

NOUVELLES MESURES

Dé-confinement : lundi 25 mai, 46% de la population espagnole est entrée en Phase II du "Plan de transition vers la nouvelle normalité", alors que la Communauté de Madrid, l'aire métropolitaine de Barcelone et la région de Castille-et-Léon, qui étaient toujours en Phase 0, sont passées en Phase I. Le Président du Gouvernement, Pedro Sánchez, a indiqué que **des ajustements pourront être introduits au niveau du plan de dé-confinement si l'évolution épidémiologique des dernières semaines se maintient**. Parmi les modifications envisagées, le Président a mentionné le raccourcissement à une semaine de la période minimale de maintien des provinces dans chacune des phases (initialement, la période minimale avait été fixée à deux semaines) et la possibilité d'exclure les territoires les moins touchés par l'épidémie des restrictions liées à l'état d'alerte, en vigueur jusqu'au 7 juin pour le moment (une nouvelle prorogation est envisagée par le gouvernement).

Le Ministère de la Santé a mis fin à partir du 27/05 aux restrictions de mobilité relatives aux promenades des enfants et à la pratique sportive non-professionnelle pour les territoires passés en phase 2. L'arrêté [publié le 27/05](#) au Journal Officiel (BOE) indique que la promenade d'enfants et la pratique sportive non-professionnelle dans les zones en phase 2 n'auront plus de limite horaire (avant, ces sorties étaient limitées à une fois par jour et une heure maximum dans des tranches horaires précises). De plus, **le gouvernement a également augmenté la capacité d'accueil des plages avec cet arrêté**. En effet, il maintient la limite d'une personne par 4 m² de plage, en supprimant par contre la 2^{ème} partie de l'article publié sur ce sujet le 18/05, lié au calcul de la superficie totale de la plage. L'article précédent établissait en effet le calcul de la superficie en enlevant une bande de 6 m à partir du rivage à marée haute. En pratique, cette condition limitait l'accès à toute plage ayant moins de 6 mètres de largeur à marée haute, ce qui est le cas de nombreuses plages en Cantabrie et Galice.

L'exécutif confirme l'ouverture de la saison touristique estivale dès fin juin. Samedi, le Président, Pedro Sánchez, a confirmé que l'Espagne aura une saison touristique cet été qui commencera fin juin pour le tourisme national et « en juillet » pour le tourisme international. De plus, **l'exécutif a confirmé le 25/05 la disparition de la quatorzaine pour tous les voyageurs se rendant en Espagne dès le 1^{er} juillet** et la Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Reyes Maroto, a appelé les touristes européens, notamment en provenance de France et d'Allemagne, à passer leurs vacances d'été en Espagne.

L'exécutif a adopté un [nouveau décret-loi](#) de mesures pour limiter l'impact du Covid-19 publié le 27/05 au Journal Officiel, dont les annonces principales annoncées en conférence de presse sont les suivantes :

- **Élargissement d'un mois supplémentaire du report sans intérêts des dettes fiscales inférieures à 30 000 € pour les PME et les travailleurs indépendants :** en mars, l'exécutif avait autorisé le report de ces dettes fiscales pendant 6 mois, dont 3 mois sans intérêts, qui seront désormais portés à 4 mois sans intérêts. Le Trésor Public espagnol a reçu 1 016 688 demandes de reports qui ont bénéficié à 638 653 PME et travailleurs indépendants pour une valeur totale de 3 Md €.
- **Prêts de 30,5 Md€ à la Sécurité Sociale :** l'exécutif a annoncé un prêt extraordinaire de 14 Md€ pour faire face à la chute des cotisations et à la hausse des versements liée aux prestations pour les travailleurs indépendants et un autre prêt de 16,5 Md€ pour financer le paiement du chômage partiel à la trésorerie de la Sécurité Sociale.
- **Fin de l'interdiction de changement d'opérateur téléphonique :** cette restriction adoptée avec la déclaration de l'état d'alerte prend fin le 27/05 ; en revanche, l'interdiction de coupure de fourniture de services de télécommunications demeure jusqu'à la fin de l'état d'alerte.
- **Autorisation des garanties pour la participation de l'Espagne dans le dispositif européen SURE**

Le Conseil des Ministres a également adopté un [deuil officiel de 10 jours](#) qui commence le 27/05. Le **revenu minimum universel**, sorte de RSA, qui était annoncé pour le 26/05 **sera finalement adopté lors d'un Conseil des Ministres extraordinaire ce vendredi 29/05**.

En outre, la Ministre des Finances, María Jesús Montero, a confirmé que le gouvernement réalisera un premier versement de 6 Md€ du nouveau fonds pour les communautés autonomes en juin. Ce fonds non-remboursable annoncé début mai, d'un montant total de 16 Md€, s'ajoutera aux transferts propres au système de financement des régions et permettra à celles-ci de financer les dépenses sanitaires (10 Md€), sociales (1 Md€) extraordinaires et de compenser la chute des recettes fiscales (5 Md€) liées au Covid-19. Les modalités précises pour la répartition des fonds devront être déterminées prochainement. Ce premier versement aura pour objet de financer des dépenses sanitaires extraordinaires et les 10 Md€ restants seront versés en septembre, novembre et décembre 2020.

ANALYSES MACROECONOMIQUES

BANQUE D'ESPAGNE

La Banque d'Espagne (BdE) indique que la crise aura un impact plus fort dans les régions touristiques ou avec une présence importante de l'industrie automobile. Selon un article d'analyse [publié ce jour](#), la dépendance de l'Espagne à des secteurs tels que l'hôtellerie ou l'industrie automobile rend son économie « plus vulnérable aux shocks », comme celui de la crise sanitaire du Covid-19. Dans ce cadre, les effets économiques des mesures de confinement et de restriction d'activité en Espagne ont des effets hétérogènes selon les communautés autonomes, en fonction des structures de production et des relations intersectorielles. L'impact direct est élevé aux Baléares et aux Canaries en ce qui concerne le tourisme, ainsi qu'en Madrid – dans une moindre mesure – en raison du poids des secteurs des services de transport et de distribution.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón,
Aïnhua San Martín, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.